

Processus de rapprochement (fusion) des 16 communes du Val-de-Ruz
Rapport de synthèse des groupes de travail

Domaines traités : **8. ECONOMIE PUBLIQUE**

Composition : M. J. Bachmann (chef de groupe), M. L. Favre, M. S. Jobin, M. P.-A. Stoudmann (repr. comité de pilotage)

8.1 SITUATION ACTUELLE

- 8.1.1 **Tourisme** : le domaine touristique est géré par le canton et Tourisme Neuchâtelois. La promotion touristique régionale par les communes du Val-de-Ruz est quasi inexistante. De manière générale, le tourisme est un domaine suscitant un faible intérêt au niveau communal. La priorité communale va aux loisirs (téléski, parcours de ski de fonds, parcours raquettes, VTT, parapentes, etc.) pour les habitants de la région, sans ambition particulière en matière d'attraction des personnes de l'extérieur de la région, excepté pour le développement du Parc Chasseral. Les efforts des initiatives privées en la matière se focalisent essentiellement sur le tourisme « vert ».
- 8.1.2 **Développement économique** : le tissu économique est composé de quelques grandes entreprises actives dans les domaines de l'horlogerie et de la construction, ainsi que de petites et moyennes entreprises représentant une part importante de l'activité économique régionale. La part des activités agricoles est supérieure à la moyenne cantonale. La tendance à ce jour est de répondre aux besoins des entreprises établies, avec des ambitions limitées en matière d'accueil de nouvelles entreprises n'impliquant pas de nuisances (trafic, bruit, émission CO2, etc.), sur la base d'une stratégie d'opportunisme. La priorité a été donnée sur le maintien du patrimoine naturel régional et à la qualité de l'habitat.
- 8.1.3 **Forêts** : l'entretien des forêts est de bonne qualité. Le domaine forestier est fort diversifié dans la région. L'exploitation des forêts est réalisée selon des plans de gestion adoptés par les autorités communales, sur l'ensemble du territoire du Val-de-Ruz.
- 8.1.4 **Autonomie énergétique** : il existe deux projets liés à l'autonomie énergétique au Val-de-Ruz : le projet européen SOLUTION de Cernier mené dans le cadre du programme européen CONCERTO et le projet d'autonomie énergétique au niveau de la Région Val-de-Ruz.
- 8.1.5 **Valorisation du bois local** : l'extension des installations de chauffage au bois a pour conséquence une augmentation de la demande en bois de chauffage. Les données du Val-de-Ruz en la matière présentent 6 installations de chauffage à distance publiques. L'intérêt des habitants pour des systèmes de chauffage individuels en lien avec les énergies renouvelables est également grandissant. De ce fait, l'approvisionnement en bois régional par livraison prend de l'ampleur. Malgré les efforts à ce jour, l'exploitation du bois par les communes peut être déficitaire en raison d'un marché des bois pas toujours favorable.

8.2 ANALYSE

FORCES	FAIBLESSES
8.2.1 La présence d'un tissu diversifié de grandes, moyennes et petites entreprises, pourvoyeuses d'emplois.	8.2.9 La dépendance de certaines communes vis-à-vis de quelques grandes entreprises en matière d'emplois et d'impôts.
8.2.2 Le potentiel important en matière d'offre touristique (nature et paysage, sport, etc.), notamment le tourisme « vert ».	8.2.10 L'absence de politique touristique au niveau des communes de la région.
8.2.3 L'entretien des forêts de bonne qualité.	8.2.11 Le faible soutien financier du canton dans les domaines de l'exploitation des forêts, des installations touristiques, etc.
8.2.4 La diversification et la qualité des forêts.	8.2.12 Les difficultés rencontrées sur le marché des bois suisse et frontalier.
8.2.5 Le bon suivi de l'entretien forestier sur la base de plans de gestion communaux des forêts adoptés par les communes.	
8.2.6 L'intérêt grandissant des habitants pour les énergies renouvelables et l'approvisionnement en bois de chauffage par livraison.	
8.2.7 Les projets de Cernier et de la Région Val-de-Ruz dans le domaine de l'autonomie énergétique.	
8.2.8 L'existence de 6 installations publiques de chauffage à distance.	

OPPORTUNITES	RISQUES
8.2.13 La promotion des atouts régionaux en matière touristique.	8.2.18 La disparition d'un point d'information touristique dans le Val-de-Ruz.
8.2.14 La définition d'une politique de développement économique.	8.2.19 La diminution des prestations touristiques-loisirs dans le Val-de-Ruz liée aux problèmes de financement.
8.2.15 Le partage des ressources humaines et logistiques dans les domaines des forêts et des travaux publics.	
8.2.16 Le renforcement du positionnement dans le domaine de l'autonomie énergétique Le développement du chauffage à distance (extension) et des énergies renouvelables.	
8.2.17 La réflexion sur la valorisation des bois de la nouvelle commune.	

8.3 POINTS CRITIQUES

- 8.3.1 Politique de développement à moyen-long terme.
- 8.3.2 Politique de développement économique.
- 8.3.3 Politique touristique régionale.
- 8.3.4 Politique de la nouvelle commune en matière d'énergie et d'autonomie énergétique.
- 8.3.5 Politique de valorisation du bois régional.
- 8.3.6 Organisation des cantonnements forestiers et de leur rattachement administratif.

Interprétation :

Situation actuelle : état des lieux du Val-de-Ruz dans ce domaine.

Forces : points forts actuels qu'il s'agirait de conserver, dans la mesure du possible, dans le nouveau processus.

Faiblesses : points faibles à corriger ou à améliorer, dans la mesure du possible, dans le nouveau processus.

Opportunités : points sur lesquels il s'agit de se pencher, puis intégrer ou pas, dans le nouveau processus.

Risques : points d'attention qu'il s'agit de prendre en considération dans le cadre du processus.

Points critiques : sujets-clefs à aborder prioritairement lors de la prochaine étape du processus (fil rouge).